

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 3

Artikel: Nomination des rapporteurs (pour notre section) sur les questions mises à l'étude pour le congrès de Neuchâtel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 28 mai 1903, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

M. le *Président* fait l'éloge funèbre de M. *Picker*, décédé après 35 années de services dans l'enseignement primaire. Les honneurs qui lui furent rendus par la population tout entière des Pâquis prouvent combien il était aimé et estimé. Cette mort nous frappe d'autant plus qu'elle a plongé dans le deuil l'une de nos collègues les plus distinguées et les plus dévouées, Madame l'Inspectrice *Picker*.

L'Assemblée se lève en témoignage de ses sentiments de condoléance.

La démission de Mme *Folliet-Foudral* est acceptée.

MM. Adrien Naville, professeur à l'Université, Jules Dubois, ancien professeur, et Charles Duperrex, professeur au Collège, sont reçus membres de la Société.

2^o Nomination des rapporteurs (pour notre section) sur les questions mises à l'étude pour le congrès de Neuchâtel.

La première question est formulée ainsi :

Les examens de recrues, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, permettent-ils d'apprécier à leur juste valeur :

- a) *le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse.*
- b) *l'enseignement donné dans nos écoles primaires. Eventuellement, quelles modifications pourrait-on apporter à leur organisation ?*

A l'unanimité, l'Assemblée nomme rapporteur M. F. Lagotala, qui accepte.

M^{lle} Willy, absente, est nommée pour rapporter sur la deuxième question :

« *L'École primaire actuelle donne-t-elle à la jeune fille une éducation en rapport avec les exigences de la vie ? Comment cette éducation pourrait-elle être complétée avantageusement ?*

3^o Les travaux manuels dans les classes primaires de garçons.

M. le *Président* fait un bref historique de la question.

Le travail manuel avait été introduit dans les écoles de Suède à partir de 1870. En 1877, on comptait dans ce pays 80 écoles donnant cet enseignement. Le Congrès pédagogique de la Suisse romande, qui se tint à Genève en 1884, discuta la question suivante qui, selon l'usage, avait été mise à l'étude dans les diverses sections :

« *Quelle est la mission de l'école primaire en vue de mieux préparer l'élève à sa profession future ? Est-il en particulier possible d'introduire les travaux manuels dans les programmes ? En cas d'affirmative, quel doit être le plan de ce nouvel enseignement et par qui sera-t-il donné ?*

Le rapport général sur cette question, présenté par M. *Aimé Bouvier*, alors secrétaire du Département de l'Instruction publique, formulait les conclusions suivantes :

I. — L'instruction primaire a pour mission, moins de donner des connaissances que de travailler au développement harmonique de toutes les facultés de l'enfant, de manière à l'armer le mieux possible pour le combat de la vie.

II. — L'éducation des aptitudes physiques ne saurait être séparée du développement intellectuel et moral. A ce titre, elle fait partie intégrante du programme de l'école primaire.

III. — Les travaux manuels doivent être organisés de sorte qu'ils constituent une culture générale des aptitudes physiques de l'enfant.

IV. — Aucune considération d'ordre secondaire ne saurait s'opposer à l'introduction des travaux manuels dans les écoles. Cette